

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 41 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 25 juin 2024

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, LAURENT Éric

**Absents excusés :** THIEVENT Christiane qui a donné pouvoir à Mme DUROCHÉ Michelle  
CRINQUAND Mickaël

**Secrétaire de séance :** DUROCHÉ Michelle

**ORDRE DU JOUR :** 1) Achat de terrain/droit de préemption  
2) Demande de dégrèvement assainissement  
3) Association foncière : renouvellement des membres  
4) Étude de devis travaux préalables bois  
5) Étude de devis cimetièrre  
6) Rapport délégataire assainissement  
7) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **1) Achat de terrain/droit de préemption**

Le Maire présente un courrier de Maître Franck ARMAND, notaire à Arbois qui nous informe que Mme PETIT Yvonne a l'intention de vendre la parcelle boisée cadastrée ZB 6 lieudit La Milande d'une surface de 22a 30ca. Cette parcelle jouxte une parcelle de même nature appartenant à la commune donc elle dispose d'un droit de préemption.

Le prix de vente est fixé à 1 000 €.

**Le conseil décide à l'unanimité d'exercer son droit de préemption pour acheter cette parcelle de bois.**

#### **2) Demande de dégrèvement assainissement**

La SOGEDO a adressé à la commune un dossier de demande de dégrèvement. Il convient de délibérer sur le volume assainissement.

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de ne pas modifier la délibération du conseil municipal du 24 mars 2016 qui autorise le Maire à accorder un dégrèvement suivant la règle suivante : tarif normal jusqu'au double de la consommation moyenne des 3 dernières années, au-delà, exonération de 100 % du volume.**

#### **3) Association foncière : renouvellement des membres**

Arrivée de M. PETIT Léo

Le Maire expose au Conseil Municipal que la validité du Bureau de l'Association Foncière est de 6 ans et est arrivé à échéance.

Il est donc nécessaire de renouveler les membres de ce Bureau.

Il incombe au Conseil Municipal de désigner une liste de 3 propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembré.

Il est alors procédé au scrutin selon les formes habituelles en matière d'élection de délégués communaux.

La liste des membres désignés pour faire partie du Bureau de l'Association Foncière est la suivante :

**Monsieur PETIT Damien élu à l'unanimité,  
Monsieur MARESCHAL Julien élu à l'unanimité,  
Monsieur BRUYERE Renaud élu à l'unanimité,**

M. CRINQUAND Mickaël, représentera le Maire comme membre d'office.

#### **4) Étude de devis travaux préalables bois**

Suite au dernier conseil municipal, le devis accepté à l'entreprise JURASYLVI ne comportait pas les travaux préalables à la préparation des parcelles 13 et 22.

Après étude des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise EURL RAYMOND Philippe de Briod pour un montant de 2 132,00 € HT.**

Le devis de l'ONF s'élevait à 2 410 € HT.

#### **5) Étude de devis cimetièrre**

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et après étude des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de confier les travaux de fourniture et pose d'un caveau d'attente avec une partie ossuaire à l'entreprise TANIER d'Arbois pour un montant de 2 090 € TTC.**

**Il décide à l'unanimité de retenir également le devis de la même entreprise pour créer un nouveau columbarium. Le montant de ce devis s'élève à 6 556 € TTC**

#### **6) Rapport délégataire assainissement**

Il est présenté par le Maire, approuvé à l'unanimité et reste disponible en Mairie.

**Les chiffres clés :**

7,5 km de réseau total d'assainissement,

4 km de réseau eaux usées,

149 clients assainissement collectif,

Prix de l'assainissement TTC du m<sup>3</sup> : 4,04543 (sur la base d'une facture de 120m<sup>3</sup>)

#### **7) Questions diverses**

Néant

### **INFORMATIONS**

#### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :**

Comme annoncé lors des 3 réunions publiques du mois de Mai, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura met à **disposition du public du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet dans chaque commune, le projet de plans de zonage et le projet de règlement écrit.** Ces documents sont consultables aux horaires d'ouverture de la mairie. **Un Registre de Concertation est également disponible au secrétariat, il permet aux particuliers de s'exprimer sur le futur PLUi.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

**Le maire  
Jean-Luc BEAUPOIL**

**La secrétaire de séance  
Michelle DUROCHÉ**